Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20261106-LPDC_26_11_78-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date deux novembre avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 22
3. Votants : 23

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	P	BOUTEILLER Anthony	P
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	P
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	P
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	P	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	P	LE BAIL Gwénaëlle	P
BOURGEON Stéphane	R		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
BOURGEON Stéphane	GOUDAL Patrice	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme DUSSAUX Sophie a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20261106-LPDC_26_11_78-DE

Délibération n° 26.11.78

Travaux de rénovation de l'église Saint-Melaine : Avenant n°2/lot 5 (beffroi/campanaire/zinguerie)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'église Saint-Melaine et le choix des entreprises de travaux, opéré lors du Conseil Municipal du 09/07/2025 (délibération 25.07.50). Il rappelle aussi le choix du lot n° 5 Beffroi/campanaire/zinguerie, pour un montant initial de 33 527,00 € HT, auquel s'est ajouté l'avenant n°1 accepté par délibération 25.12.78 du 18/12/2025, pour un montant de 10 430,00 € HT.

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°2 en moins-value, concernant la non-fourniture du battant neuf pour la cloche 4, qui est en cours de procédure pour le classement au titre des monuments historiques d'un objet mobilier, par l'entreprise attributaire du lot 5 : FONDERIE CORNILLE HAVARD, pour un montant de – 710,00 € HT.

Il précise que l'incidence de cet avenant sur le montant total initial du marché (446 880,94 € HT) est de – 0,16 %, l'incidence du total des avenants 1 et 2 étant de + 2,17 %. Il rappelle par ailleurs que deux autres avenants ont été acceptés par le Conseil Municipal sur le lot 4 (délibération 26.04.27 du 24/04/2026 pour un montant de 1 092,48 € HT et délibération 26.04.46 du 05/06/2026 pour un montant de 1 044,60 € HT) ce qui portait le montant total initial de travaux de 446 880,94 € HT à 459 448,02 € HT avec les trois avenants.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent l'avenant n°2 du lot n°5 pour un montant de – 710,00 € HT. Cet avenant qui porte le montant initial de ce lot de 33 527,00 € HT (+ avenant n°1 soit 10 430,00 € HT) à 43 247,00 € HT avec ce deuxième avenant, soit une incidence de + 28,99 % (avenants n°1 et n°2) et le montant total du marché de travaux de 459 448,02 € HT à 458 738,02 € HT.**

- **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Aymar de GOUVION SAINT CYR

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr